

## UN CONSEIL EUROPEEN TRES POLITIQUE

Du Conseil européen qui s'est tenu jeudi et vendredi derniers à Bruxelles, les médias ne semblent retenir que l'annonce d'une révision du Traité de Lisbonne. Il est vrai que cette perspective a de quoi surprendre, voire choquer, alors que l'encre du Traité est à peine sèche et que les innombrables péripéties qui ont jalonné sa ratification sont encore bien présentes dans les esprits.

Or, d'une part, cette révision se justifie par l'impérieuse nécessité de garantir la stabilité financière de la zone euro, d'autre part, elle pourrait n'impliquer qu'une modification limitée du Traité, facilitant ainsi sa ratification par les 27.

C'est qu'il y a urgence ! Le fonds de soutien mis en place au Printemps dernier pour voler au secours des Etats menacés par la crise de la dette souveraine avait été instauré de manière exceptionnelle et pour une durée limitée à 3 ans.

Le Traité de Lisbonne (article 125) interdit en effet à l'Europe de renflouer un Etat connaissant de graves difficultés financières, sauf si (article 122), ces difficultés sont liées à des « *événements exceptionnels échappant à son contrôle* » comme par exemple des catastrophes naturelles. La révision décidée par le Conseil européen la semaine dernière consiste donc à modifier ces articles afin de pérenniser le mécanisme de soutien de la zone euro au-delà de 2013 : le processus de ratification par les 27 devra donc être achevé au plus tard mi-2013 !

Si cette révision relève de l'opération chirurgicale, elle n'en a pas moins suscité des débats très tendus. Le spectre de la crise de la zone euro a finalement rallié le Conseil à la proposition franco-allemande et les 27 auront ainsi montré qu'une modification du Traité reste « politiquement » possible.

Alain MARTY

Centre d'Information Europe Direct  
Chambre d'Agriculture d'Auvergne